



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin juillet 2021**

**Août 2021
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**



De début mai à fin juillet 2021 :

Des mises en chantier dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

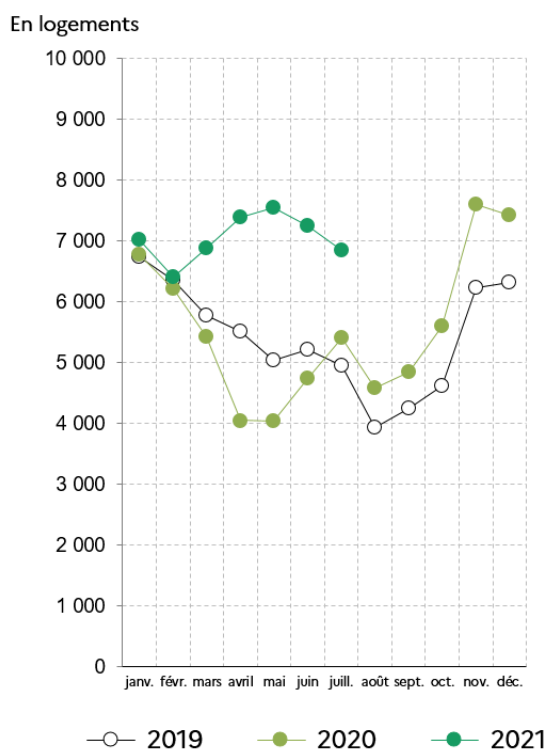
De mai à fin juillet 2021, plus de 6 800 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 26,5 % (soit + 1 400 logements supplémentaires) par rapport à la même période en 2020, correspondant à la fin du premier confinement à partir du 11 mai. En outre, les mises en chantier entre mai et juillet 2021 dépassent leur niveau de 2019 (+ 38,4 %).

La hausse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels et s'avère plus marquée qu'au niveau national. En France, les mises en chantier de logements progressent de + 4,8 % de mai à fin juillet 2021 par rapport à la même période en 2020.

Dans le même temps, les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 70,4 % en Bretagne. Cela représente 3 800 permis de construire délivrés en plus par rapport à la même période en 2020, qui englobait la fin du premier confinement.

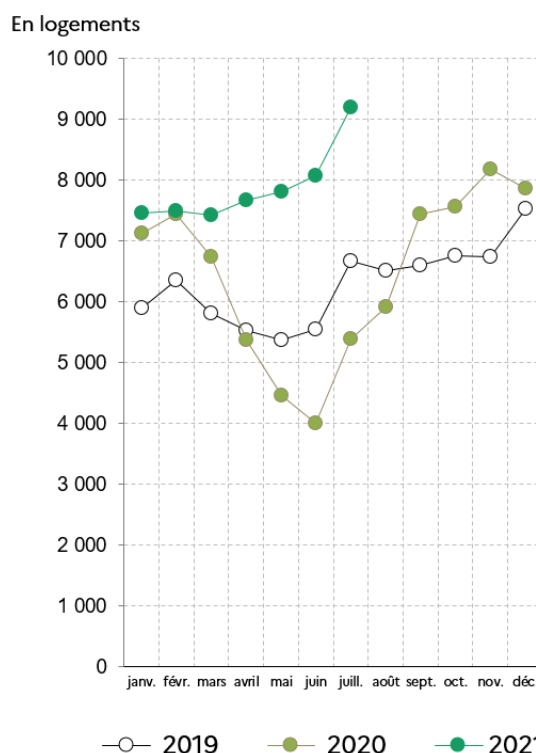
D'août 2020 jusqu'à fin juillet 2021, l'activité de la construction dans la région est orientée à la hausse par rapport à la même période l'année précédente, comme en France. Durant ces 12 mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2020 et l'état de l'activité du début de l'année 2021, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 28,8 %) qu'au niveau national (+ 8,2 %).

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin juillet 2021

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin juillet 2021

L'impact des confinements et restrictions de déplacements sont à prendre en compte dans l'analyse de ces données. Une part de l'amélioration provient de l'inclusion des mois de mars à mai 2020 dans la période de comparaison de l'année précédente. Celui-ci marque le début du premier confinement et se traduit par un fort ralentissement des autorisations et de leur enregistrement dans Sit@del2.

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De mai à fin juillet 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	625	132	757	207	964
Finistère	882	107	989	737	1 726
Ille-et-Vilaine	863	110	973	1 549	2 522
Morbihan	987	155	1 142	489	1 631
Bretagne	3 357	504	3 861	2 982	6 843
France	32 237	8 295	40 532	55 399	95 931

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 33,0	+ 59,0	+ 36,9	+ 314,0	+ 59,9
Finistère	+ 21,5	+ 5,9	+ 19,6	+ 39,1	+ 27,2
Ille-et-Vilaine	+ 9,5	+ 3,8	+ 8,8	+ 34,7	+ 23,4
Morbihan	+ 18,3	+ 59,8	+ 22,7	+ 2,7	+ 15,9
Bretagne	+ 19,1	+ 30,2	+ 20,5	+ 35,2	+ 26,5
France	+ 10,8	- 8,5	+ 6,2	+ 3,9	+ 4,8

* mai à juillet 2021 / mai à juillet 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin juillet 2021

Les mises en chantier sur 12 mois

D'août 2020 à fin juillet 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 163	423	2 586	1 016	3 602
Finistère	3 258	382	3 640	2 229	5 869
Ille-et-Vilaine	3 306	561	3 867	6 247	10 114
Morbihan	3 753	626	4 379	2 896	7 275
Bretagne	12 480	1 992	14 472	12 388	26 860
France	121 916	36 569	158 485	227 859	386 344

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 22,5	+ 25,9	+ 23,1	+ 132,5	+ 41,9
Finistère	+ 22,3	- 6,1	+ 18,6	+ 10,5	+ 15,3
Ille-et-Vilaine	+ 10,9	+ 17,6	+ 11,9	+ 21,8	+ 17,8
Morbihan	+ 21,7	+ 40,4	+ 24,1	+ 161,6	+ 56,9
Bretagne	+ 18,9	+ 19,6	+ 19,0	+ 42,6	+ 28,8
France	+ 11,2	+ 2,6	+ 9,1	+ 7,7	+ 8,2

* août 2020 à juillet 2021 / août 2019 à juillet 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin juillet 2021

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De mai à fin juillet 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	815	98	913	190	1 103
Finistère	1 140	237	1 377	872	2 249
Ille-et-Vilaine	1 091	272	1 363	2 392	3 755
Morbihan	1 340	257	1 597	494	2 091
Bretagne	4 386	864	5 250	3 948	9 198
France	40 764	13 909	54 673	70 711	125 384

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 74,5	+ 22,5	+ 66,9	+ 102,1	+ 72,1
Finistère	+ 72,7	+ 243,5	+ 88,9	+ 18,5	+ 53,5
Ille-et-Vilaine	+ 34,5	+ 220,0	+ 52,1	+ 198,3	+ 121,1
Morbihan	+ 63,6	+ 56,7	+ 62,5	- 19,1	+ 31,2
Bretagne	+ 59,1	+ 117,1	+ 66,4	+ 76,0	+ 70,4
France	+ 47,5	+ 59,7	+ 50,4	+ 35,9	+ 41,8

* mai à juillet 2021 / mai à juillet 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin juillet 2021

Les autorisations sur 12 mois

D'août 2020 à fin juillet 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 736	435	3 171	1 046	4 217
Finistère	3 922	721	4 643	2 672	7 315
Ille-et-Vilaine	3 867	678	4 545	7 564	12 109
Morbihan	4 435	876	5 311	2 943	8 254
Bretagne	14 960	2 710	17 670	14 225	31 895
France	148 339	50 762	199 101	246 029	445 130

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 36,5	- 17,3	+ 25,3	+ 16,7	+ 23,1
Finistère	+ 27,9	+ 109,0	+ 36,1	+ 19,4	+ 29,5
Ille-et-Vilaine	+ 15,5	- 1,6	+ 12,6	+ 44,3	+ 30,5
Morbihan	+ 29,5	+ 54,0	+ 32,9	+ 27,7	+ 31,0
Bretagne	+ 26,3	+ 27,3	+ 26,4	+ 33,2	+ 29,4
France	+ 20,6	+ 16,6	+ 19,5	+ 4,7	+ 10,8

* août 2020 à juillet 2021 / août 2019 à juillet 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin juillet 2021

Les autorisations de locaux d'activité

Les surfaces autorisées mensuelles

Juillet 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	42	3 315	6 939	5 280	2 472	37 891	3 573	2 885	62 397
Finistère	1 134	3 607	7 551	3 610	5 560	69 337	2 377	5 300	98 477
Ille-et-Vilaine	35	8 541	2 775	6 266	3 724	14 002	8 749	5 666	49 758
Morbihan	2 476	4 428	7 757	8 641	2 917	14 245	7 927	8 540	56 931
Bretagne	3 687	19 891	25 022	23 797	14 673	135 475	22 626	22 391	267 563

Les surfaces autorisées sur 12 mois

D'août 2020 à fin juillet 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	4 476	35 206	41 182	37 447	43 631	260 724	51 970	45 724	520 360
Finistère	19 743	52 518	41 914	29 404	49 356	482 133	79 514	47 920	802 502
Ille-et-Vilaine	20 310	162 964	61 622	45 728	57 277	187 565	130 720	148 665	814 851
Morbihan	27 537	37 454	53 692	43 201	76 849	162 186	74 187	65 295	540 401
Bretagne	72 066	288 142	198 410	155 780	227 113	1 092 608	336 391	307 604	2 678 114

Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 74,1	+ 26,8	+ 6,0	+ 18,1	+ 15,6	+ 10,0	- 48,4	- 13,3	- 4,3
Finistère	- 9,5	- 13,9	- 6,0	+ 9,7	- 35,5	+ 23,8	+ 19,5	- 36,7	+ 5,3
Ille-et-Vilaine	+ 191,1	+ 13,9	+ 0,1	- 1,1	+ 20,3	+ 16,2	+ 32,2	+ 23,5	+ 18,8
Morbihan	+ 104,3	- 8,2	+ 19,5	+ 60,8	+ 168,0	- 8,3	- 43,4	- 1,3	+ 2,2
Bretagne	+ 21,0	+ 5,7	+ 4,4	+ 18,4	+ 19,2	+ 13,2	- 15,3	- 2,3	+ 6,2

* août 2020 à juillet 2021 / août 2019 à juillet 2020

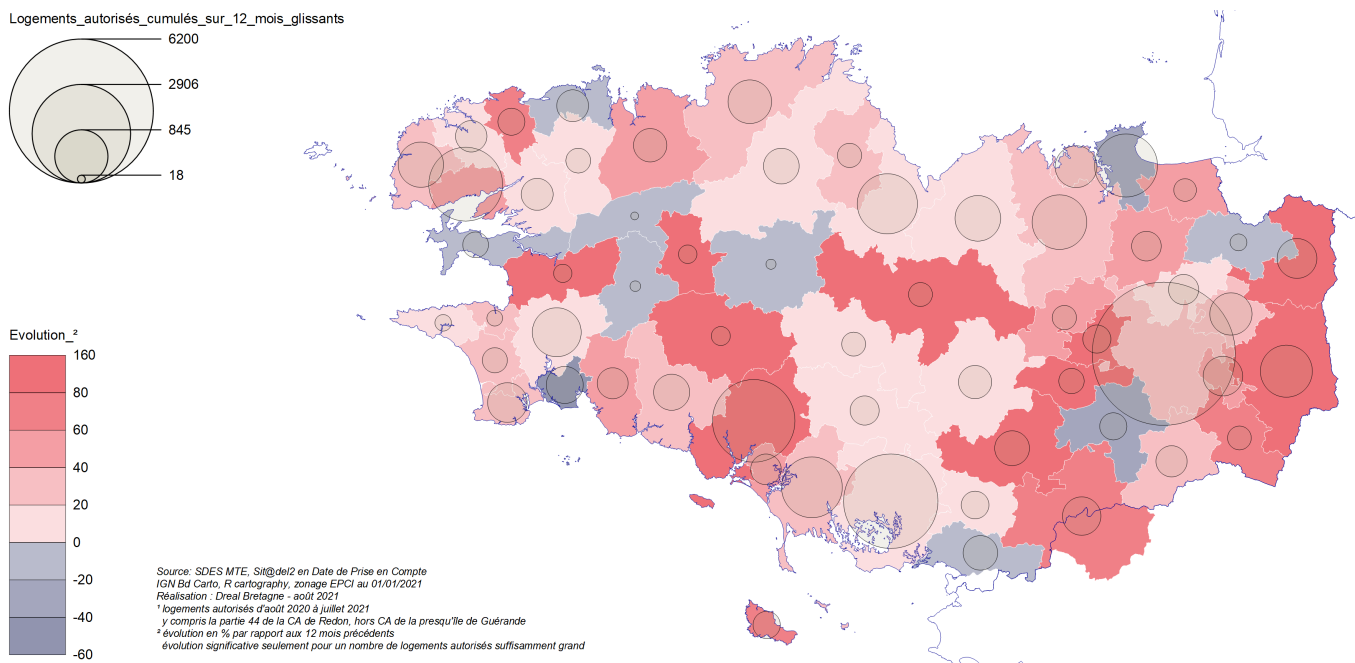
Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

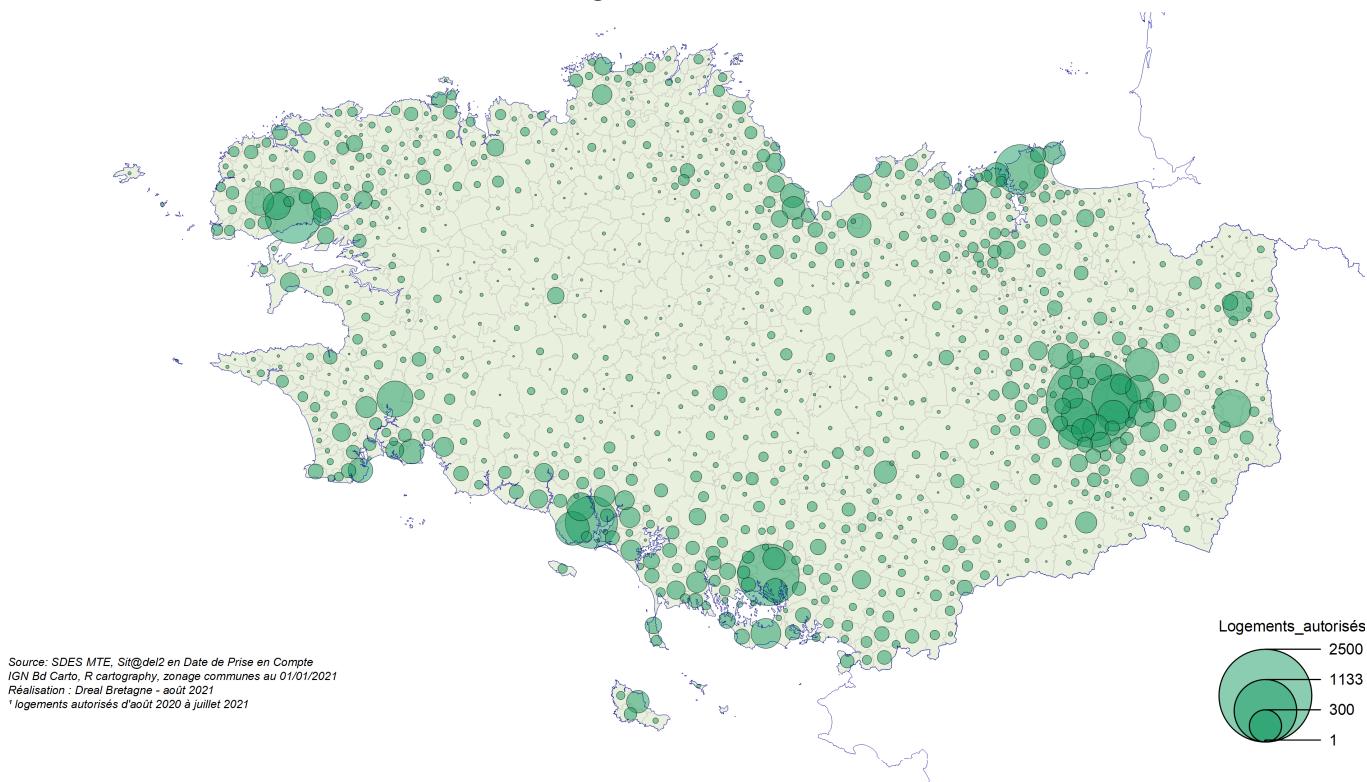
Logements autorisés par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants et évolution

Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires



Logements autorisés par commune cumulés sur 12 mois glissants

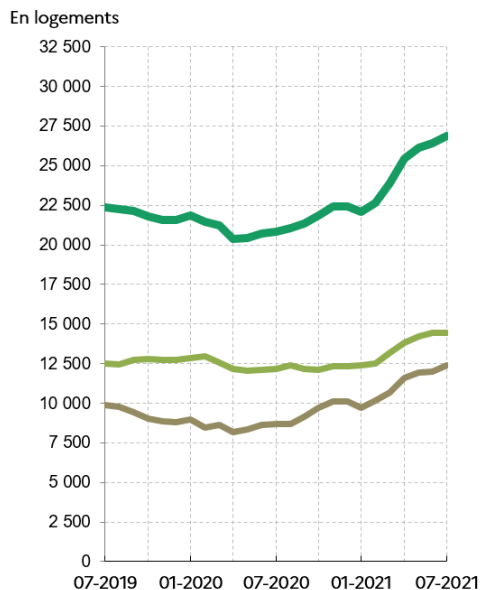
Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



Logements autorisés et commencés cumulés sur 12 mois glissants, depuis 2 ans

En Bretagne :

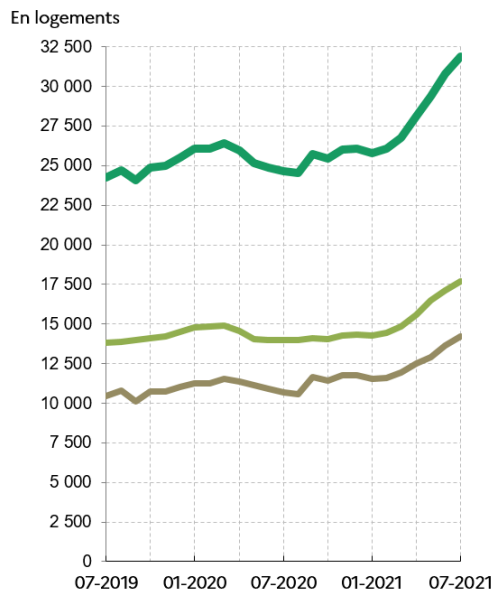
Logements commencés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



total logements
individuel
collectif et en résidence

Source : SDES MTE, Sit@del2

Logements autorisés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

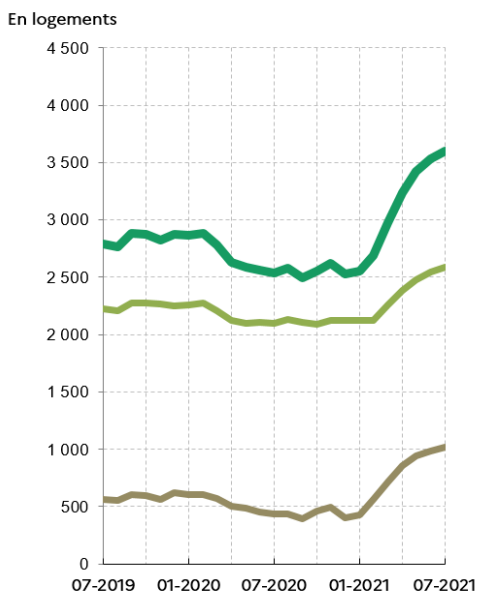


total logements
individuel
collectif et en résidence

Source : SDES MTE, Sit@del2

Dans les Côtes-d'Armor :

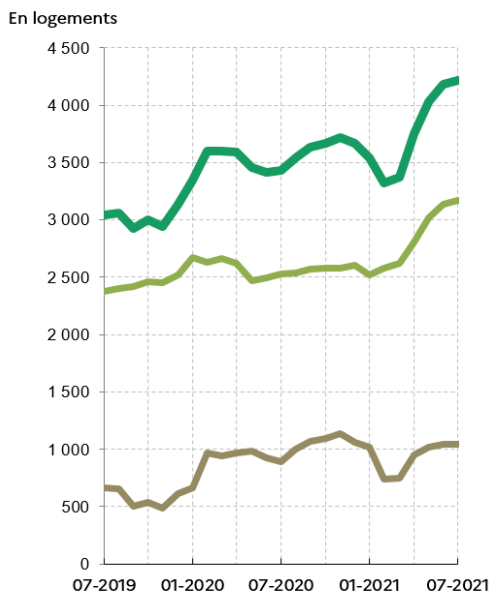
Logements commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



total logements
individuel
collectif et en résidence

Source : SDES MTE, Sit@del2

Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

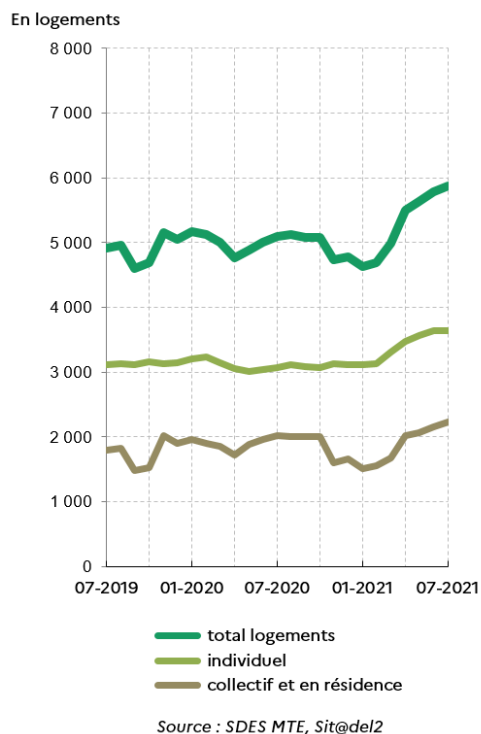


total logements
individuel
collectif et en résidence

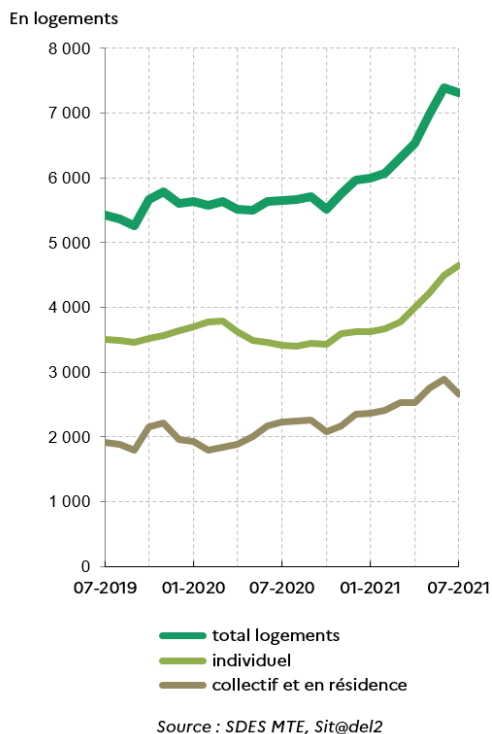
Source : SDES MTE, Sit@del2

Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

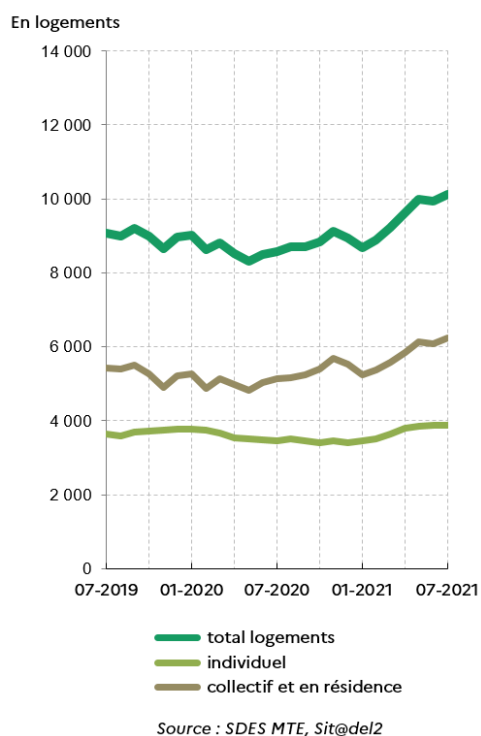


Logements autorisés dans le Finistère depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

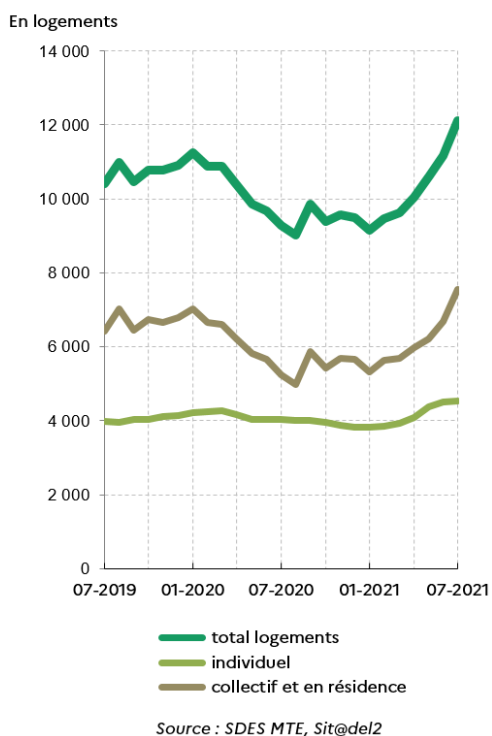


En Ille-et-Vilaine :

Logements commencés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

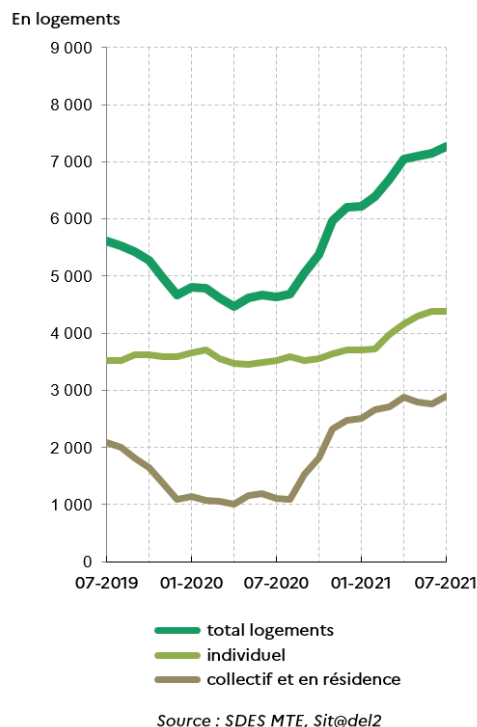


Logements autorisés en Ille-et-Vilaine depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

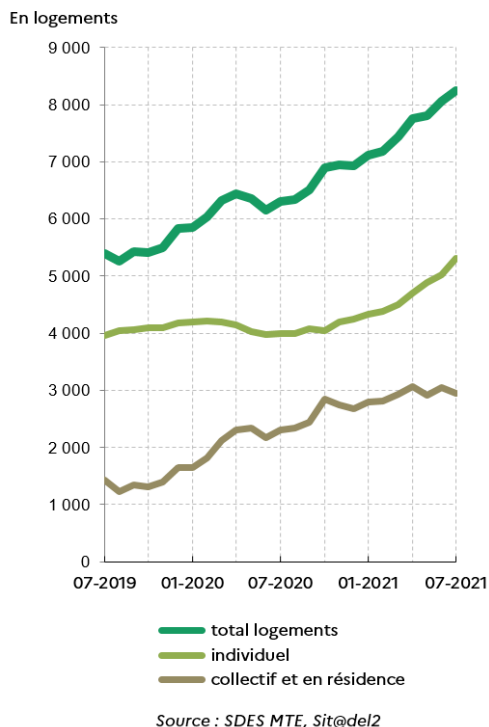


Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



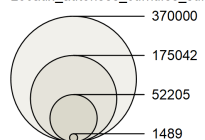
Logements autorisés dans le Morbihan depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



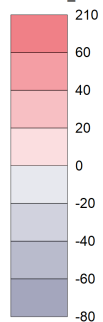
Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants

Locaux autorisés cumulés sur 12 mois glissants



Evolution²



Source : SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte
IGN Bd Carto, R cartography, zonage EPCI au 01/01/2021
Réalisation : Dreal Bretagne - août 2021
1 locaux autorisés d'août 2020 à juillet 2021
y compris la partie 44 de la CA de Redon, hors CA de la presqu'île de Guérande
2 évolution en % par rapport aux 12 mois précédents
évolution significative seulement pour une surface de locaux autorisés suffisamment grande

Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Marc Navez
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*